

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Avis de Parution, Céreq Bref 480

Mardi 13 janvier 2026

Réforme de 2018 : l'apprentissage booste les reprises d'études et l'accès à l'emploi durable

La réforme de l'apprentissage de 2018 et le plan « 1 jeune, 1 solution » ont profondément transformé le recours à l'alternance, qui devient une véritable voie de seconde chance pour les jeunes sortis du système éducatif. Longtemps perçu comme une modalité de formation initiale principalement destinée aux niveaux secondaires, l'apprentissage poursuit son développement dans les formations supérieures et s'affirme aussi comme un outil de reprise d'études. Ce nouveau Céreq Bref s'appuie sur l'enquête 2023 auprès de la Génération 2017 pour étudier ces reprises d'études post-2018.

Forte hausse des reprises d'études en apprentissage après 2018

L'enquête 2023 auprès de la Génération 2017 révèle une dynamique inédite : le nombre de contrats d'apprentissage signés dans le cadre d'une reprise d'études a été multiplié par trois entre septembre-octobre 2018 (3 000 contrats) et la même période de 2020 (9 000 contrats). Cette progression s'inscrit dans un mouvement de massification plus large : 878 600 nouveaux contrats ont été signés en 2024 contre 317 300 en 2018.

Pour les jeunes de la Génération 2017, 68 % des reprises d'études en apprentissage ont lieu plus de trois ans après leur sortie du système éducatif, contre seulement 30 % pour la Génération 2010. Cette évolution suggère un élargissement des usages de l'apprentissage, de plus en plus mobilisé dans des parcours de reprise d'études, et non plus uniquement dans la continuité immédiate de la formation initiale.

Des profils diversifiés et des objectifs multiples

Aujourd'hui, 47 % des jeunes reprenant des études en apprentissage sont issus de l'enseignement supérieur alors que pour la Génération 2010, ils étaient seulement 30 %, 70 % venaient de l'enseignement secondaire.

L'étude met en évidence quatre motivations principales :

La seconde chance : obtenir un diplôme après un échec ou une réorientation

La poursuite d'études : 32 % des reprises de sortants du supérieur et 47 % de celles des sortants du secondaire visent un diplôme de niveau supérieur

La professionnalisation : valider une certification reconnue pour une reconversion avant 30 ans

L'autonomie financière : permise par le salaire d'apprenti, elle facilite la décohabitation familiale et apparaît comme un facteur décisif pour ces jeunes de moins de 30 ans en reconversion.

Un tremplin efficace vers l'emploi stable malgré le recul du pré-recrutement

L'étude met en évidence un recul de l'embauche dans l'entreprise formatrice à l'issue d'une reprise d'études en apprentissage, par rapport à la Génération 2010. Ce taux de maintien dans l'entreprise est en effet passé de 27 % (Génération 2010) à 16 % (Génération 2017).

Ce moindre maintien suggère que, dans un contexte de massification et d'aides publiques, certaines entreprises mobilisent l'apprentissage davantage comme ressource et moins comme outil de prérecrutement.

Pour autant, les données confirment la valeur ajoutée de l'apprentissage en matière d'insertion : six mois après la fin de leur reprise d'études, 76 % des ex-apprentis sont en emploi (contre 63 % pour les autres modes de formation) et 53 % occupent un emploi à durée indéterminée (contre 34 %).

Les bénéficiaires sont particulièrement marqués pour les sortants du secondaire, qui profitent davantage du recours à l'apprentissage dans la Génération 2017 que dans celle de 2010. Pour les sortants du supérieur, l'avantage se maintient à un niveau élevé.

Les résultats confirment que l'apprentissage conserve, y compris en reprise d'études, ses plus-values en matière d'insertion professionnelle. Dans un contexte économique favorable entre 2018 et 2023, il apparaît comme un outil puissant de sécurisation des trajectoires, permettant aux jeunes de valoriser leurs compétences sur le marché du travail, y compris en dehors de leur entreprise de formation. Alors que le cadre de

l'apprentissage connaît de nouvelles évolutions – révision des aides aux employeurs, ajustement du financement des CFA, évolution de la rémunération des apprentis –, le Céreq souligne la nécessité de suivre attentivement l'évolution de ces reprises d'études afin de mesurer si les bénéfices observés se confirment dans la durée.

L'apprentissage, tremplin des reprises d'études depuis la réforme de 2018

Lola Lercari, Jules Gourvennec, Marie-Hélène Toutin-Trelcat
Céreq Bref n° 480, 2025, 4p.

Céreq Bref

Céreq Bref 479 - [Territoires zéro chômeur de longue durée : les défis du travail et de la formation](#)

Céreq Bref 478 - [Conditionner l'accompagnement à des heures d'activités : le cas du Contrat d'engagement jeune](#)

Céreq Bref 477 - [Les emplois peu qualifiés sont toujours là. Actualité nouvelle d'un vieux débat](#)

Céreq Bref 476 - [L'enquête Formation Employeur : un éclairage inédit sur les très petites entreprises](#)

Céreq Études

Céreq Études 59 - [Les dotations volontaires sur les CPF des salariés](#)

Céreq Études 58 - [Le CAP : entre rôle social et diplôme d'insertion](#)

Céreq Études 57 - [Les trajectoires d'entrée dans la vie active : de la sortie des études jusqu'à 6 ans après](#)

Céreq Études 56 - [Évaluation des effets du PIA sur les campus des métiers et des qualifications – première campagne d'évaluation](#)

Les derniers podcasts du Céreq

Les analyses des experts du Céreq, sont désormais disponibles en #podcast, où chaque étude vous est racontée en 5 minutes. [Retrouver tous les épisodes >](#)



En cas de reprise du communiqué, merci de citer le nom des auteurs et le de la publication.

Céreq

Depuis 1971 |

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Éducation et du ministère en charge de l'Emploi. Le Céreq a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi. Depuis sa création en 1971, il construit des dispositifs d'enquêtes statistiques originaux ; conduit des études et des travaux de recherche ; et contribue dans son champ à l'évaluation des politiques publiques.

+ d'infos & tous les travaux

www.cereq.fr